

« Explication franche » au conseil municipal de Nogaro

Suite (et fin?) des conséquences des élections municipales



« Explication franche » au conseil municipal de Nogaro

Le conseil municipal de Nogaro se réunit jeudi 15 octobre à la salle d'animation pour traiter un ordre du jour peu chargé. Mais, dès l'ouverture de la séance par le maire, Christian Peyret, Bernard Hamel, conseiller municipal et 4e vice-président de la Communauté de communes du Bas-Armagnac (CCBA), demande à faire une déclaration.

Pour ceux qui l'ignoraient, Bernard Hamel est entré en 2014 au conseil municipal de Nogaro en tant que chef de file d'une opposition à Christian Peyret composée de trois personnes. Puis, en 2020 il a rejoint la liste du maire, qui a été élue sans qu'il y ait de liste d'opposition.

Déclaration intégrale de Bernard Hamel

La note entre [] est de la rédaction :

« Dans une conversation avec un élu du bureau [précédent] de la CCBA celui-ci me dit avoir fait une erreur de ne pas avoir pris des membres de l'opposition avec eux au bureau en 2014.

« Moi je n'ai pas fait cette erreur en 2020.

« Qui aurait représenté Nogaro au sein du bureau de la CCBA ? À savoir aujourd'hui c'est très difficile voire impossible.

« Maintenant je m'adresse à certains élus qui se trouvent dans cette salle qui ont un esprit DELATEUR à mon égard.

« Je leur demande tout simplement de continuer dans cette voie et surtout qu'ils n'apprennent pas la définition du mot démocratie. »

Réponse intégrale du maire

Christian Peyret répond ceci :

« Je n'ai jamais été informé par Mr Hamel de sa représentation de Nogaro à la Communauté de communes.

« Cela n'a jamais été négocié.

« Il ne peut pas prétendre représenter NOGARO.

« Nous nous sommes rencontrés il y a un an quand à sa demande il avait souhaité rejoindre ma liste « Nogaro pour tous – Tous pour Nogaro ».

« Nous étions convenus les yeux dans les yeux que nous serions LOYAL l'un vis-à-vis de l'autre.

« Or à ce jour ce n'est pas le cas et je l'invite à reprendre le dictionnaire pour connaître la définition du mot « Loyauté ».

Réaction de Bernard Hamel

Bernard Hamel a réagi en adressant aux membres du conseil municipal le message suivant :

« Je ne savais pas qu'un élu qui entrait au bureau de la CCBA pour défendre, promouvoir les projets communaux manquait de loyauté envers le Maire de sa commune.

« Maintenant je comprend mieux pourquoi les bulletins de vote changent de couleur politique

Pour moi la discussion est terminée »

Survol de l'ordre du jour de la séance

Comme à l'accoutumée : l'approbation du compte rendu de la dernière séance et l'approbation des décisions prises par le maire par délégation.

Ensuite (principalement) :

désignation de Christian Peyret en qualité de représentant du conseil municipal de la Société publique locale Agence régionale de l'aménagement et de la construction Occitanie (SPL Arac Occitanie),

versement d'une nouvelle subvention au Centre communal d'action sociale pour qu'il puisse mandater des aides au permis de conduire au titre de 2020 et régler des factures de colis d'alimentation,

autorisation faite au maire – en lien avec la CCBA - de prendre toutes dispositions liées au projet d'une Résidence sociale habitat jeunes/Foyer jeunes travailleurs sur le territoire de Nogaro pour 25 logements ; ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité sur une parcelle de 2 500 m² à Pabieu,

fixation du prix du repas à la cantine, qui passe de 4,70 à 4,90 euros ; noter que la part des familles est de 2 euros par repas pour Nogaro et « quelques communes », de 2,20 par repas pour Urgosse et de 3,15 euros par repas pour Avéron-Bergelle.

N.B. - La photo du haut de page représente Roger Combres (adjoint au maire), Christian Peyret et Patrick Ferrer (directeur général des services de la commune).



Bernard Hamel, Jean-Claude Drouard et Rolande Delord-Lassus



Christian Peyret, Patrick Ferrer et Christine Carrère-Campistron
(1ère adjointe au maire)